

.....
.....
.....
.....
.....

A, le,

Objet : réclamation pour plantation en contravention avec les dispositions légales
Par lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Vous avez fait planter à une distance de plus de cinquante centimètres et de moins de deux mètres de notre mur mitoyen, un arbre dont la hauteur actuelle est de mètres.

Je vous rappelle, qu'aux termes de l'article 671 du Code civil, à défaut de réglementations ou d'usages locaux, une telle plantation ne peut dépasser deux mètres.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 672 du Code civil, je vous mets en demeure, soit de procéder à l'arrachage dudit arbre, soit de le couper à la hauteur maximale susvisée.

A défaut, je ne manquerai pas de porter ce litige devant le tribunal d'instance compétent.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

.....
.....